

LE REPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
fr. 50
fr. 75

Chronique locale...
Reclames...
Annonces anglaises...

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr. 10	10 fr.
Autres départements	14 fr.
Etranger et Union postale	19 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 4 avril 1882	
3 mois	625
6 mois	785
1 an	622
Union générale	523
Foncière lyonnaise	523
Autrichiens	687
Lombards	302
Sarragosses	530
Nord-Espagne	622
Transatlantique	5
Suez	2560
Consolidés à Londres	101 5/16
Panama	535

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 avril.

Les ministres ont tenu conseil ce matin, sous la présidence de M. Grévy.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, a annoncé qu'il préparait une circulaire relative à la loi sur la suppression de l'adjonction des plus imposés.

M. Goblet n'a envoyé aucune instruction relativement à l'éventualité des vœux des conseils généraux contre la loi sur l'enseignement obligatoire, le devoir des préfets n'étant tout tracé, puisqu'ils sont armés du droit de poser la question préalable.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 4 avril.

Le chômage des Chambres va s'étendre aux commissions parlementaires elles-mêmes. La plus importante de ces commissions, en ce qui concerne la Chambre des députés, celle du budget, se réunira samedi prochain, puis suivront ses travaux jusqu'après la session des conseils généraux.

Sur 33 membres, en effet, dont se compose cette commission, 23 font partie des conseils généraux.

La session des conseils généraux s'ouvrant le 17 avril prochain et devant, selon toutes probabilités durer jusqu'au 25 avril, on voit que, durant cet intervalle, la commission ne pourra pas fonctionner.

Le ministère compte aussi parmi ses membres un grand nombre de conseillers généraux. Sept ministres sur onze sont membres de ces assemblées départementales.

Ce sont : M. de Freycinet (Tarn-et-Garonne), Léon Say (Seine-et-Oise), Jules Ferry (Vosges), Cochery (Loiret), Varroy (Meurthe-et-Moselle), René Goblet (Somme), et le général Billoz (Corrèze).

En outre quatre sont présidents de leurs conseils généraux, MM. de Freycinet, Jules Ferry, Cochery et Varroy.

La plupart d'entre eux vont se rendre dans leurs départements respectifs pour prendre part à la session de ces assemblées.

Quatre sous-secrétaires d'Etat font également partie des conseils généraux.

Joignons à cette liste le président de la Chambre, M. Henri Brisson, qui est président du conseil général du Cher, et qui doit aller présider cette assemblée départementale.

Les 4 vice-présidents de la Chambre sont également conseillers généraux, à savoir, MM. Lepère (Yonne), Boyssat (Seine-et-Loire), Philippeaux (Ardennes) et Fallières (Loire-Garonne). En outre, MM. Lepère et Boyssat sont présidents de leurs conseils respectifs.

Pour le Sénat, il n'y a qu'un vice-président qui soit conseiller général, c'est le comte Rampon, président du conseil de l'Ardèche.

La question de l'abstention dans les votes législatifs, sur laquelle M. Léon Riché avait appelé l'attention de la Chambre des députés, est actuellement l'objet de l'examen de la commission relative aux modifications qui pourraient être apportées au règlement de la Chambre. Cette commission, qui a déjà tenu plusieurs séances, a décidé qu'il serait demandé communication du règlement de la Chambre des Représentants et du Sénat de Belgique, obligeant les députés et sénateurs à faire connaître les motifs de leur abstention, ce qui, dans la pratique, a lieu soit individuellement ou au nom de plusieurs collègues.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 4 avril

Le *Paris* constate que la campagne de M. de Bismarck contre la papauté n'a pas abouti. Les lois de mai sont suspendues pour un an; c'est le commencement de la victoire des cléricaux.

Le *Télégraphe* dit que les réformes proposées par la commission judiciaire donnent satisfaction à l'opinion publique, mais la commission a tort de supprimer l'inamovibilité et d'établir des assises correctionnelles pour des petits délits.

Le *National* dit que les députés n'auront pas de peine à répondre aux attaques des Gambettistes; il leur suffira de rappeler le rôle joué par M. Gambetta depuis 3 ans.

La *France* dit qu'on ne peut pas encore prévoir les suites de la rébellion des Espagnols contre le nouveau système d'impôts.

Le *Temps* dit que la protestation des députés et des sénateurs de la droite prouve qu'ils renoncent à toute pensée de résistance violente.

Informations

Paris, 4 avril.

Le *Journal officiel* annonce que MM. Cerbon et Heurteau sont nommés chefs d'escadron d'artillerie de l'armée territoriale; M. Lallement est nommé chef d'escadron au train des équipages de l'armée territoriale.

La dispersion des congrégations recoustruées continue sans bruit; la plupart des couvents réoccupés sont abandonnés à la première injonction. Partout où la dispersion doit avoir lieu par la force, ceux des congréganistes qui avaient obtenu de rester comme gardiens des immeubles sont eux aussi expulsés.

Les ordres les plus sévères sont donnés pour surveiller les immeubles et empêcher la reconstitution des ordres dissous; mais il est évident qu'on en finira avec tout ce monde que par une loi qui déclarera ces associations illégales.

Les députés qui représentent les départements du Midi ravagés par la phylloxera se sont réunis aujourd'hui. Ils ont décidé de faire des démarches auprès du ministre des finances pour obtenir une diminution d'impôts sur les vignobles atteints.

Plusieurs journaux assurent ce soir que le gouvernement est favorable au principe du dégrèvement des propriétés phylloxérées.

M. Léon Say, ministre des finances, qui se rend dans le midi, visitera Nice, Menton et Gênes.

Une lettre de M. Léon Say à M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, signalant le résultat de l'étude faite par un agent de l'administration en vue de la modification des statuts du Crédit foncier, exprime sa satisfaction que le Crédit foncier reste en dehors des spéculations et témoigne de la confiance qu'il a dans M. Christophle.

La reine d'Angleterre quittera Menton à la fin de la semaine, et, contrairement à ce qu'on avait dit, se rendra directement à Londres sans s'arrêter à Paris.

M. le comte de Beust, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, fait démentir le bruit de prétendues démarches qu'il aurait faites auprès de M. de Freycinet, au sujet des poursuites dirigées contre M. Bontoux, directeur de l'Union Générale.

Le ministre de la marine et des colonies vient de désigner les généraux qui seront chargés de passer,

en 1882, l'inspection des troupes de son département.

M. le général Virgile inspectera les divers services de l'artillerie (personnel et matériel) en France;

M. le général Bossant passera l'inspection, en France et au Sénégal, des troupes d'infanterie et des corps spéciaux de la marine;

M. le général Brière de l'Isle se rendra à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane.

M. le général Alleyron inspectera les troupes stationnées en Cochinchine.

L'inspection de nos autres colonies sera faite par les gouverneurs et commandants.

Le conseil d'Etat a résolu d'entendre les explications des négociants qui ont réclamé les réformes de la législation sur les faillites.

On sait que M. Saint-Martin, député de Vaucluse, a déposé une proposition de loi dans ce sens.

Aujourd'hui le conseil d'Etat recevra le bureau du comité des négociants: MM. Laplacette, président; Dieu, vice-président; Limbourg, trésorier, et MM. Péguignol et Louis, membre du comité.

On annonce que le colonel Riu vient d'être chargé par le ministre de l'instruction publique de faire une tournée en province pour visiter les écoles normales et faire des conférences sur la gymnastique et l'art militaire.

La commission administrative, instituée près la préfecture de la Seine pour examiner la question de la participation des ouvriers aux bénéfices, s'est réunie au palais des Tuileries, sous la présidence de M. Charles Floquet.

Cette séance a été presque entièrement consacrée à l'examen du titre 2 du projet de règlement préparé par M. Alphand, directeur des travaux.

Sauf quelques détails de rédaction, le règlement a été adopté dans son ensemble.

Si le conseil municipal y donne également son adhésion, désormais les associations et les chambres syndicales ouvrières pourront prendre part aux adjudications des travaux de la ville, sans être obligées de fournir un cautionnement.

De plus, elles pourront être payées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

LE RAPATRIEMENT DES TROUPES DE TUNISIE

Paris, 4 avril.

Le *Figaro* publie ce matin, sur le rapatriement des troupes de Tunisie, les renseignements suivants dont nous lui laissons, bien entendu, toute la responsabilité:

Voici, par ordre de numéros, la liste des bataillons rentrants. Ils appartiennent aux 22^e, 55^e, 57^e, 61^e, 62^e, 65^e, 66^e, 75^e, 78^e, 80^e, 88^e.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR KAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE L'ORPHELINE

— Ce Jean-Jeudi est-il en prison pour longtemps?...
— Pour huit jours...
— Une fois libre, ne nous échappera-t-il pas.
— Ce n'est point à craindre... Il se figure qu'il a besoin de moi pour conquérir une grosse fortune...
René ajouta en souriant :
— Donc il a bien promis de me donner ma part...
— Cette fortune, d'où viendrait-elle ?
— D'une source immonde; le chantage !
— Le chantage ?
— Le chantage, c'est le secret des assassins du pont de Guillot, il veut, quand il les aura rejoints se faire payer son silence... et il compte sur moi pour rendre plus facile l'exécution de ses plans...
— Il vous croit donc un misérable ? fit Berthe avec dégoût...
— Nullement... Il m'estime au contraire comme un autre lui-même... Mon rôle est de

paraître une franche étonnée et d'approuver ses vœux, sans cela la défiance lui reviendrait et jamais (grâce à lui du moins) je ne connaîtrai les vrais coupables. M'approuvez-vous, mademoiselle ?

— J'approuve et j'admire tout ce qui doit tendre à la réhabilitation de mon père...
— Nous allons avoir à lutter...
— La lutte ne m'effraye pas; je vous assure que je suis courageuse, mais une chose m'inquiète...
— Quelle chose ?...
— La lutte est une guerre... L'argent, dit-on, est le nerf de la guerre... et je suis pauvre... très pauvre...
— Comment ? s'écria le mécanicien avec angoisse. Aurait-on volé l'argent et les titres de rente enfermés dans mon secrétaire ?
— Non, monsieur René... J'ai sauvé votre fortune, répondit Berthe. Elle est ici, intacte, et je vais vous la rendre...
— Eh ? mademoiselle, cette fortune n'est-elle pas à vous comme à moi ?
— A moi ? A quel titre ?
— D'abord, je suis votre ami... Ensuite, sans votre père qui a fait de moi ce que je suis, un travailleur et un honnête homme, je n'aurais pas un sou de côté... Acceptez, mademoiselle... acceptez sans scrupule...
Berthe secoua la tête.
— Toucher à cet argent gagné par votre travail, répliqua-t-elle, n'y comptez pas !
— Et comment vivrez-vous ?...
— Ainsi que vous avez vécu... Vous avez travaillé... je travaillerai...

— Ecoutez, mademoiselle, reprit René Moulin, vous ne me connaissez que d'aujourd'hui, mais je suis pour vous un bien ancien ami... Songez qu'il y a dix-neuf ans je vous faisais sauter, toute petite, sur mes genoux... C'est un titre, cela ! Considérez-moi donc comme un frère, comme un vieux frère...
— J'ai bien de vous pour notre œuvre commune, et vous ne pourriez m'aider si vous passez votre temps à manier l'aiguille et les ciseaux !... Ça saute aux yeux, n'est-ce pas ?
— L'argent qui est ici y restera jusqu'au jour où j'aurai réhabilité la mémoire de mon cher bienfaiteur ! Il y restera, je vous en donne ma parole d'honneur, et je suis plus têtue qu'un mulet !
— Prenez en votre parti, croyez-moi, et puisez à pleines mains... il le faut pour la réussite de nos projets ! J'ai acquis ces quatre sous par le travail ; eh bien, je suis jeune encore et, quand nous aurons atteint le but, je travaillerai de nouveau pour boucher le trou que nous aurons fait... Est-ce entendu ? Est-ce convenu ?

Berthe tendit la main à René puis, les yeux mouillés de larmes qui n'étaient pas sans quelque douceur, elle murmura d'une voix attendrie :

— Ah ! comme ma pauvre mère avait raison de me le dire... Vous êtes bon...
— Je ne suis pas meilleur qu'un autre... Je me souviens, voilà tout... Ainsi nous voici d'accord...
— Il le faut bien...
— Vous prendrez à même le tas ?...
— Puisque vous l'exigez...

— Ah ! sapsristi, oui, je l'exige et si je n'étais pas si triste, l'idée de cette communauté d'intérêts entre nous me rendrait tout joyeux... Bref, nous sommes alliés... et mieux que cela, frère et sœur...
— Oh ! oui, frère et sœur ; s'écria Berthe. Et comme il vous aurait aimé, mon autre frère... mon pauvre Abel...
— Ne me faites pas pleurer, je vous en prie, mademoiselle... murmura René Moulin en essuyant ses yeux. Le temps des larmes est passé ! Le temps de l'action approche ! Bientôt nous aurons besoin d'avoir une volonté de fer avec des nerfs d'acier; donc, s'il vous plaît, ne nous attendrissons pas...
— Vous me menez cependant à la tombe de mon père ?... balbutia Berthe, ma mère en mourant me l'a promis...
— Demain si vous voulez...
— Et vous me laisserez pleurer ?
— Nous pleurerons ensemble, mais ce sera la dernière fois...

XVI

— Enfin, poursuivit René afin de changer le sujet de l'entretien, vous allez être ma caissière...
— Puisque vous le voulez absolument, j'y consens, murmura Berthe.
— Oui, j'y tiens... Le magot sera plus en sûreté ici que chez moi ou la police est déjà venue sans motif, et où elle pourrait avoir la fantaisie de revenir... Est-ce qu'on sait jamais, avec ces gens-là ! Nous aurons besoin

6, 111, 114, 148, 135, 136, 138 et 1,42 régiments d'infanterie de ligne. Plus les 23, 28 et 20 bataillons de chasseurs à pied.

Il ne restera en Tunisie que vingt-cinq bataillons détachés des 6, 14, 18, 19, 20, 25, 33, 38, 43, 46, 48, 73, 77, 83, 87, 92, 101, 107, 115, 119, 122, 125, 128, 137, 143, régiments de ligne. Plus les 27 et 29 chasseurs à pied. Total : 27 bataillons.

Les sept bataillons qui forment le surplus de l'armée actuelle de Tunisie sont envoyés, savoir :

Les 93, 116, 117 et 130 dans la province d'Alger, où ils remplaceront le 4^e régiment de zouaves, parti pour la Tunisie ;

Les 1, 8 et 110 de ligne dans la province de Constantine, comme renforts.

Nous avons déjà dans les trois provinces vingt-huit bataillons détachés des régiments ci-après :

Alger. — Deux bataillons des 50 et 63.

Constantine. — Dix bataillons des 5, 7, 11, 28, 34, 47, 59, 70, 90 et 126.

Oran. — Seize bataillons des 3, 16, 17, 32, 41, 49, 53, 64, 68, 81, 85, 86, 98, 108, 139 et 144.

Les bataillons en Tunisie sont complétés à 650 hommes, les bataillons d'Algérie à 550 seulement.

Nous ferons remarquer que le 30^e bataillon, qui se trouve actuellement en Tunisie, ne figure, dans la liste du *Figaro*, ni parmi les corps restant en Tunisie, ni parmi ceux qui en seraient rappelés, ce qui semble indiquer que les autres renseignements sont loin d'être exacts.

LES JUIFS AU MAROC

On écrit de Tanger, le 29 mars au *Petit Marseillais* :

Pendant que les malheureux juifs subissent une recrudescence de persécution en Russie, en Roumanie et jusque dans divers Etats de l'Europe centrale, leurs coreligionnaires du Maroc continuent à être l'objet des sévices les plus graves et des dénis de justice les plus criants de la part de la population et des autorités de cet empire.

Voici, en effet un acte inqualifiable de brutalité fanatique qui vient d'être commis à Maroc même où se trouve actuellement l'empereur.

Un israélite, protégé italien, nommé Raphaël Benatar qui depuis quelques mois, s'occupe à faire et à vendre du pain dans la capitale, a vu ses jours derniers son habitation envahie par des soldats du *Mahtseb* (chef de la police) qui, après s'être emparés du pain destiné à la vente et de l'argent provenant du pain déjà vendu, ont conduit le malheureux en prison et défendu à tous les fours de la ville de cuire le pain d'un juif sous peine d'incarcération.

La victime de cet acte s'est plaint au chef de la police au Maroc par l'intermédiaire de son consul à Mogador, mais il n'a pu obtenir aucune satisfaction ; en sorte qu'il s'est trouvé privé à la fois de son bien et de sa liberté.

Etranger

Italie

Palermo, 4 avril. — Les fêtes ont été terminées par l'inauguration du monument commémoratif en l'honneur de l'entrée de Garibaldi à Palermo. L'ordre est complet.

Angleterre

Londres, 4 avril. — M. Errington est reparti dimanche pour l'Italie.

— Le *Morning Post* annonce que le ministre du commerce a ordonné à la Compagnie du tunnel sous la Manche de suspendre ses travaux.

Espagne

Madrid, 4 avril. — Le ministre de l'intérieur a annoncé à la Chambre que le gouvernement présentera bientôt aux Cortès le traité de commerce franco-espagnol. Il a ajouté qu'il ne fallait pas subir les influences des personnes désirant favoriser leurs intérêts particuliers. Le gouvernement fera respecter la loi.

La Corogne, 4 avril. — Le nombre des personnes qui ont été sauvées est de 156.

Le capitaine du *Douro* a été noyé. Le capitaine de l'*Iruracbat* a été sauvé.

Le nombre des victimes a été pour le *Douro* de 35, et pour l'*Iruracbat* de 29.

Madrid, 4 avril. — Les députés discutent les projets financiers. Les conservateurs les combattent.

— La Banque d'Espagne a réduit son escompte à 4 1/2.

Barcelone, 4 avril. — Des bandes d'ouvriers circulent, sans désordre, dans les rues. La garnison est renforcée.

Allemagne

Berlin, 4 avril. — M. de Bismarck a accompli le 1^{er} avril sa soixante-huitième année. A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, les habitants de Jever, dans l'Oldenbourg, ont l'habitude de lui envoyer 101 œufs de vanneaux. Cette année, les paysans progressistes de Jever ont refusé de s'associer à cette manifestation, déclarant qu'ils ne voulaient plus, pour l'amour du chancelier, gêner les vanneaux en leur enlevant leurs œufs.

Russie

Saint-Petersbourg, 4 avril. — Les médecins appelés à faire le service, en cas de mobilisation, dans les régiments cosaques, ont reçu du ministère de la guerre l'ordre de se tenir prêts à rejoindre leurs corps à bref délai.

Le contingent des chevaux des régiments d'artillerie a été porté sur le pied de guerre.

Saint-Petersbourg, 4 avril. — Les assassins du général Strelnikoff ont été pendus ce matin.

Amérique

New-York, 4 avril. — Les ministres se sont prononcés contre le bill contre les Chinois.

Exécution d'un nihiliste

Nous avons annoncé que sur dix nihilistes dernièrement condamnés à mort, neuf ont été graciés par l'empereur Alexandre. Soukhanof, plus compromis que les autres, a été fusillé vendredi matin à Cronstadt.

Voici quelques détails sur l'exécution :

Quand on a annoncé jeudi soir au prisonnier que l'exécution aurait lieu le lendemain matin, il a répondu simplement : « C'est bien, je suis prêt. »

Le lendemain, à cinq heures, il a quitté la forteresse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, où il avait été transféré après le jugement.

Pour arriver au lieu de l'exécution, le condamné a dû faire un trajet de près de trois heures en voiture, en wagon et en bateau. Quand il est arrivé, tous les clairons ont sonné.

Les toits des maisons et les remparts étaient couverts de spectateurs. On évalue le nombre des personnes présentes à environ dix mille, parmi lesquelles beaucoup de femmes. C'étaient toutefois les militaires qui prédominaient. S'il y avait des étrangers, ils étaient peu nombreux, la navigation n'étant pas encore ouverte.

Le lieu de l'exécution, qui est relativement petit, était occupé par des détachements de huit équipages de la flotte, dont chacun était représenté par un peloton. Le condamné a passé devant ces détachements, les mains déliées et accompagné du prêtre. Il s'est arrêté à environ trois pas du poteau noir auquel il devait être attaché. A sa droite, à quelques pas de lui, était posté le peloton d'exécution, composé de deux sous-officiers et de dix marins armés de fusils Berdan.

Un adjudant du premier équipage de la flotte a procédé à la lecture de l'arrêt, qui a duré vingt minutes. Pendant ce temps-là, le prêtre pria, et, quand la lecture a été terminée, il s'est approché du condamné auquel il a adressé une suprême exhortation.

Soukhanof a répondu qu'il priait Dieu de lui pardonner ses péchés. Il a ensuite baissé à deux reprises la Bible et le crucifix.

Le prêtre s'est alors retiré, et le condamné s'est rapproché du poteau. On lui a mis une chemise blanche, dont les manches, qui étaient très longues, ont servi à l'attacher au poteau, et le sous-officier s'est avancé pour lui bander les yeux.

Le bandeau ayant été placé trop bas, Soukhanof, dont le regard avait été très calme jusque-là, mais dont les traits commençaient alors à se contracter, a dit : « Mettez le bandeau plus haut, je puis voir. »

Aussitôt que le bandeau a été convenablement placé, le commandant du peloton a donné le signal de l'exécution.

Tout le monde s'est retiré de l'endroit où était Soukhanof, et les douze hommes se sont seuls approchés rapidement, ont fait halte sans bruit et ont levé leurs fusils.

Le chef du peloton a fait un signe avec son mouchoir et les douze coups de feu ont retenti. Soukhanof est tombé sur le côté droit ; mais il a été retenu par les manches de la chemise, qui ont été immédiatement détachées.

Le chirurgien a constaté que la mort avait été instantanée, que les douze balles avaient toutes pénétré dans le corps et que trois d'entre elles avaient atteint le cœur.

On a immédiatement jeté le corps dans une fosse de deux pieds de profondeur, qui avait été creusée à l'avance derrière le poteau, lequel a été jeté à côté du corps.

Les trompettes ont sonné et les troupes se sont éloignées. On a ensuite exhumé le corps, qui a été emporté par une voiture d'ambulance. Tout étant terminé, la foule s'est alors dispersée.

Le correspondant parisien du *New-York Herald* a communiqué aux journaux de Paris une dépêche de Saint-Petersbourg, dont il est intéressant de reproduire les quelques passages suivants :

Saint-Petersbourg, 3 avril.

Le général Ignatieff avait demandé la commutation de la peine capitale prononcée contre les accusés récemment condamnés à Saint-Petersbourg et avait même l'espoir de sauver la tête de Soukhanof, si un nouveau crime n'avait pas rendu ses efforts inutiles. Même avant le jugement, le général Ignatieff avait résolu de se montrer indulgent envers l'accusé, et l'empereur s'était sans peine rangé à son avis.

Mais les conseillers du czar persistèrent à se montrer hostiles aux accusés et exigèrent qu'ils fussent exécutés tous, sans exception. Le général Ignatieff réussit néanmoins à sauver les deux femmes qui avaient été condamnées et ensuite les deux hommes les moins compromis.

Tout en croyant avoir obtenu le possible, il ne désespéra cependant pas et continua ses efforts charitables, lorsqu'il connut par les journaux le toast de Victor Hugo, remerciant l'empereur d'avoir fait grâce à cinq des condamnés : « A la santé du czar, qui a gracié cinq des condamnés à mort et qui fera grâce aux autres ! » a dit l'illustre poète français. Ces paroles furent comme un trait de lumière pour le général Ignatieff, qui s'empressa de les rapporter à l'empereur, qui en a paru très flatté.

Le général, en quittant le czar, se félicitait de la pensée qu'ayant sauvé les cinq premiers condamnés, Victor Hugo avait sauvé les cinq autres.

Il se rendit immédiatement auprès du prince Demidoff, duc de San Donato, à qui il communiqua la nouvelle.

La dépêche explique plus loin en ces termes pourquoi Soukhanof a été fusillé au lieu d'être pendu.

Restait Soukhanof, dont le cas était exceptionnel, puisque, comme officier, il avait prêté le serment de fidélité personnelle à l'empereur, et qui avait lui-même à l'empereur qu'il ne demandait pas que sa peine fût commuée.

C'est alors que le prince Demidoff essaya de l'emporter sur l'entourage du czar à Gatchina, en faveur de Soukhanof.

Il commença son attaque en demandant que le condamné fût fusillé au lieu d'être pendu, ce qu'il obtint. Ensuite il fut convenu avec le général Ignatieff que l'on ferait tous les préparatifs nécessaires pour l'exécution, et qu'au dernier moment Ignatieff irait à Gatchina tenter un dernier effort, de manière à apporter au condamné la grâce du czar, lorsque déjà il se trouvait, les yeux bandés, sur le lieu du supplice.

Le prince Demidoff avait déjà gagné l'entourage du czar, et il n'est pas douteux qu'il n'eût réussi, sans la nouvelle annonçant l'assassinat du général Strelnikoff à Odessa.

Alors il ne pouvait plus être question de clémence, et Soukhanof fut abandonné à son sort.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 4 avril. — Enseignement primaire. — Par arrêté en date du 21 mars 1882, M. le ministre de l'instruction publique a divisé le service de l'inspection générale de l'enseignement primaire en sept circonscriptions permanentes.

La cinquième circonscription, à laquelle est proposé pour l'année 1882, M. l'inspecteur général Cocheris, comprend les départements de la Loire et de la Haute-Loire.

M. Cocheris sera suppléé pendant la durée du congé qui lui est accordé pour cause de santé, par M. Jost, inspecteur primaire à Paris.

Dimanche dernier, vers 10 heures 1/2, on dansait paisiblement au café Mondernet, rue Valbenoite, 28, lorsqu'une bande de jeunes gens, animés d'intentions manifestement hostiles, fit irruption dans l'établissement.

Après avoir cherché querelle aux danseurs, ils s'armèrent de queues de billard et maltraitèrent un agent de police et plusieurs personnes qui étaient intervenus pour rétablir le bon ordre.

Dans la bagarre, les vitres de la devanture furent brisées.

En sortant du café, théâtre de leurs exploits, ces énérgumènes ont encore attaqué et frappé des passants que le bruit avait attirés.

Une enquête a été ouverte et se poursuit contre deux mineurs de la rue Neyron, un ébéniste, un buandier de la rue Saint-Roch et un autre buandier, un teinturier et un septième individu du même quartier qui seraient les auteurs du tapage et des violences.

Roanne. — Dans la nuit de samedi à dimanche, la police a arrêté dans une maison de tolérance deux individus, l'oncle et le neveu, qui venaient de tenter une audacieuse escroquerie.

Pour payer une consommation de un franc, ils avaient présenté un billet-réclame d'une maison de commerce de Paris, portant la sur-écriture de cinq cents francs, suivie d'une réclame commerciale. Ce billet imitait jusqu'à un certain point, au recto les billets de banque ordinaires.

Le neveu nommé Jean Dufour, jeune homme de 23 ans, avait déjà présenté ce billet à un boucher de la rue de la Côte, lequel boucher lui avait compté 300 francs en or et 208 francs en monnaie, lorsque en examinant le billet, il s'aperçut de la supercherie.

Dufour feignit alors l'étonnement et rendit l'argent en disant : « Je viens d'être volé ; je vais trouver l'individu qui m'a donné ce billet et je viendrai vous remercier tout à l'heure. » Jean Dufour a déjà subi huit années de détention.

Quant à son oncle, qui l'accompagnait dans la maison de tolérance, et qui est certainement complice de ses agissements, c'est aussi un repris de justice. Ils habitent l'un et l'autre rue Mulsant.

ISERE

Grenoble, 4 avril. — On a terminé, hier, la pose du monument élevé, dans le cimetière de notre ville, à la mémoire des enfants de Grenoble, morts pendant la guerre de 1870-1871.

Construit en pierre de Sassenage, une des plus belles de nos contrées, ce monument se compose d'un pedestal supportant une pyramide au haut de laquelle sont gravées les armes de la ville.

de nous voir souvent, mam'seille Berthe...

— Oh ! tous les jours.

— Tous les jours, oui, c'est juste... Eh ! bien, vous me rendrez très heureux si vous voulez consentir à ce que je vais vous demander...

— J'y consens d'avance... De quoi s'agit-il ?

— De m'autoriser à prendre mes repas avec vous et chez vous.

— J'y consens de grand cœur.

— Rien ne sera plus commode pour nous concorder... et puis, quelle économie !... Je commencerai demain matin, n'est ce pas ? Ça vous convient-il ?

— A onze heures vous trouverez la table mise... Nous prendrons un repas modeste... Ensuite nous irons ensemble au cimetière Montparnasse... Nous prierons sur les sépultures de ma pauvre mère et d'Abel... puis vous me conduirez à cette tombe mystérieuse que je n'ai jamais vue et que vous connaissez... la tombe du martyr qui fut mon père...

René Moulin essaya ses yeux humides et répondit :

— Je vous y conduirai, mademoiselle... Je vous y conduirai ma sœur...

L'agent de police Théfer n'avait pas revu le duc de la Tour-Vaudieu depuis la veille du jugement rendu par la septième chambre et accueillant René Moulin.

Le soir de cet acquittement, en rentrant chez lui rue du Pont-Louis-Philippe, Théfer fut arrêté au passage par le boutiquier dont nous connaissons les accointances secrètes avec la pré-

fecture et qui, dans certaines circonstances et pour certains locataires, tenait lieu de concierge.

Ce boutiquier lui remit une lettre qu'un commissionnaire venait d'apporter, lettre signée *Frédéric Bernard* et invitant l'inspecteur de la sûreté à venir le lendemain sans faute rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel.

Le lendemain, en effet, après s'être présenté au rapport, Théfer se rendit chez le duc de la Tour-Vaudieu.

Ce dernier lui ouvrit la porte et l'agent fut frappé du changement survenu dans l'apparence de Georges en moins de quarante-huit heures.

L'ancien amant de Claudia Varni portait sur sa physionomie l'empreinte des préoccupations terribles qui l'obsédaient.

Ses traits tirés, sa pâleur livide, ses yeux caves, décelaient ses angoisses.

— Diable ! le bouhomme a du plomb dans l'aile ! pensa fort irrévérencieusement Théfer, puis tout haut et d'un ton respectueux il dit : Monsieur le duc m'a fait l'honneur de désirer me voir, et j'accours.

— Vous connaissez le dénouement funeste de l'affaire de René Moulin ?... demanda brusquement M. de la Tour-Vaudieu.

— Hélas ! oui... Les juges de la 7^e chambre ont fait là de bien mauvaise besogne, mais au fond cela me semble de peu d'importance relativement aux intérêts de monsieur le duc...

— Comment l'entendez-vous ?

— La détention préventive du mécanicien nous ayant permis de nous introduire chez lui et d'y supprimer le papier compromettant,

qu'importe la libération de cet homme ? répliqua l'agent.

— Il importe beaucoup !...

— René Moulin en liberté, (madame Leroyer étant morte), constitue-t-il un danger ?

— Plus sérieux qu'il n'est !...

Le policier joua la surprise et demanda :

— Monsieur le duc me permet de le questionner ?

— Certes !

— Je me trompais donc en croyant que tout péril disparaissait avec la lettre brûlée et la veuve de Paul Leroyer ?

— Le péril est amoindri j'en conviens... Cette lettre constituait la preuve écrite d'une action... criminelle, dont je suis innocent, mais dont je pouvais, dont je devais même être rendu responsable...

Eh ! bien, cette preuve n'existant plus, monsieur le duc ne saurait craindre des poursuites...

— Je ne les craignais pas ; interrompit Georges, il y a prescription depuis bien longtemps...

— Alors je ne puis rien comprendre à la pré-occupation de monsieur le duc...

Le sénateur haussa les épaules et répliqua :

— Comprenez donc que je veux à tout prix vivre en paix ! Puis-je avoir un instant de repos en me sentant sous le coup d'un scandale qui ternirait le nom que je porte et me ferait déchoir de ma haute position !

Je consiais avec regret que monsieur le duc n'a pas confiance en moi... murmura Théfer.

— Que voulez-vous dire ?

— Monsieur le duc utilise mon zèle et mon dévouement ainsi qu'on utiliserait une machine, et se sert de moi comme d'un instrument passif...

J'agis en aveugle... je marche sans savoir où je vais... J'ignore le secret de monsieur le duc, par conséquent je ne puis avoir une opinion raisonnée... je ne puis donner un conseil utile !

Il y a quelques jours, monsieur le duc paraissait voir en Claudia Varni son unique amie vraiment respectable. Monsieur le duc, aujourd'hui, semble avoir des soucis beaucoup plus étendus...

Georges qui s'était laissé tomber sur un siège, se leva et se mit à marcher à grands pas dans la chambre.

— Pourquoi ? — répéta-t-il, — parce que j'ai réfléchi et que je vois juste à cette heure... Claudia Varni, livrée à elle-même, n'agira point par vengeance, mais par spéculation... Comprenez-moi, elle se mettra à spéculer sur la fortune qu'elle en veut. En lui donnant de l'or, beaucoup d'or, je la rendrai muette... Mais si par malheur elle se liguait avec René Moulin, avec Esther, avec la fille d'Angélie Leroyer, il ne s'agirait plus de spéculation, mais de vengeance, et j'aurais tout à craindre...

— Claudia Varni était... comment dirai-je ? votre associée dans l'affaire en question ?

— Dites-ma complot... interrompit Georges.

— La fille de madame Leroyer est l'enfant du supplicé ?...

(A suivre.)

Sur le socle, et s'appuyant contre la corniche du...
...on voit une statue, symbole de la France...
...s'efforçant de la valeur de...
...qui sera d'un grand effet...
...qui présentait quelques dif-
...ensemble du travail, qui présentait (10,000 kil.),
...s'écroula par suite du poids de la pyramide (10,000 kil.),
...très heureusement effectuée.
...l'inauguration aura lieu incessamment.

On nous signale de nouveau la mise en circulation
de nombreuses pièces fausses imitant la pièce de cinq
francs en argent.
Elles sont à l'effigie de Victorio-Emmanuel II, et
portent le millésime 1874.
La supercherie est, du reste, facile à découvrir.
Les pièces sont grossièrement frappées; elles ont un
son différent de celui de l'argent, et produisent au
toucher la sensation savonneuse du plomb.

LA PAQUE DES JUIFS

C'est hier soir qu'a commencé une des plus
grandes fêtes religieuses des israélites. Après
le Grand Pardon, Kipour, c'est en effet la Pe-
cah, pique ou fête des azimes, qui est de la
part des descendants des Hébreux l'objet de
l'observation la plus scrupuleuse.
La Pécakh, instituée en commémoration de
la sortie d'Egypte, dure huit jours: les deux
premiers et les deux derniers sont de vrais
jours de fête; les quatre jours intermédiaires,
qu'on pourra presque appeler les jours profanes
de la fête, peuvent, sans inconvénient, être
consacrés aux affaires et aux travaux urgents.
Les israélites attachent une telle importance
à la célébration de la Pécakh qu'ils s'efforcent
tousjours de se réunir à cette époque, autour
du chef de la famille. C'est pour respecter ces
vieux desirs qu'il est accordé, dans l'armée des
armées spéciales aux militaires appartenant
à la religion juive.

Parmi les principales règles édictées pour la
célébration de la Pécakh, vient en première
lieu l'obligation de s'abstenir rigoureusement
durant les huit jours, de pain levé. C'est le pain
azime, sans levain, qui fait, pendant cette pé-
riode, le fond de l'alimentation des orthodoxes.
On se ferait difficilement une idée de la quan-
tité prodigieuse de pain azime qui se consomme
en temps de Pécakh.
Bordeaux, Marseille, Carpentras, l'Alsace et
même l'Algérie sont les lieux ordinaires de
fabrication de ce pain spécial. La pâtisserie,
qui entre également pour une bonne part dans
les menus, ne doit non plus contenir aucune
trace de levain, et les farineux doivent être
exclusivement fabriqués par des coreligio-
naires.

S'il vous était possible de pénétrer, ce soir,
dans la demeure d'un israélite, vous pourriez y
contempler un spectacle étrange: un membre
de la famille la parcourra en tous sens, une bou-
gie à la main. Que cherche-t-il donc? Pourquoi
brûte-t-il ainsi dans tous les coins?
Il s'assure qu'il n'est resté nulle part de pain
levé. On compte même que quelques fi-
dèles possèdent le scrupule jusqu'à placer à l'avance
de petits morceaux de pain pour que celui qui
fait la recherche ne revienne pas bredouille.
Une fois cette inspection finie, on met de
côté la provision de pain jugée nécessaire jus-
qu'au lendemain matin neuf heures, moment où
il faudra cesser d'en faire usage, et brûler tout
ce qui pourrait en rester.
Le soir venu, on pose sur la table un grand
plat sur lequel on met, en couches successives
séparées par des linges: d'abord, trois grands
pousziales, appelés Mitsvoth, puis des her-
bes amères; ensuite du cerfeuil ou du persil;
une composition dans laquelle entrent des
pommes, des poires, des noix, de la cannelle et
du vin; du vinaigre ou de l'eau de sel; un
coût cuit dans les cendres et, enfin, un os garni
de viande, rôti au feu.

C'est alors que commence la Haggada ou
Seder, c'est-à-dire la cérémonie de la soirée
de Pécakh. Chacun des actes religieux qui la
composent est accompagné d'une prière spé-
ciale, prononcée soit en hébreu, soit en fran-
çais, au gré des chefs de famille.
Quelques-unes de ces prières sont fort belles;
d'autres sont simplement l'explication raison-
née de la cérémonie, telle qu'elle a été léguée
par la tradition et les livres saints.
Un de ces psaumes débute ainsi:
« Qui sait ce que c'est qu'Un? — Je le sais.
Un, c'est notre Dieu qui est au ciel et sur la
terre.
« Qui sait ce que c'est Deux? — Je le sais.
Deux, ce sont les deux tables de l'alliance;
Un, c'est notre Dieu, etc. »
Et ainsi de suite jusqu'à treize.

LE DRAME DE LA RUE MAZENOT

Un drame sanglant a mis hier en émoi les
habitants de la rue Mazenot à la Guillotière.
Au n° 20, de cette rue habitait depuis long-
temps un ménage jouissant dans le quartier
d'une médiocre réputation, celui des époux
Bourcard. Le mari exerçait la profession de
bûcher, et la femme celle de marchande de
poissons.
Hier soir, à 5 heures, à la suite d'une discus-
sion, comme il s'en élevait très fréquemment
entre eux, le mari s'emporta et frappa sa moi-
tié au visage. Une lutte des plus violentes s'en
suivit, et soudain, après un échange de horions,
le mari, saisissant sur une table un de ces
couteaux qui servent à écailler les pois-
sons, le planta tout entier dans la poitrine de
sa femme, un peu au-dessus du sein droit.
Le blessé eut encore la force de s'échapper
de la chambre où le drame venait de s'accom-
plir et descendant en chancelant les escaliers de

la maison qu'il arrosait de son sang, vint s'a-
battre au milieu de la chaussée.

Des passants s'empressèrent de le relever et
le conduisirent dans une pharmacie voisine. Un
premier appareil fut appliqué sur la plaie d'où
sortait une écume rougeâtre, signe que le pou-
mon avait été atteint, après quoi il fut conduit
à l'Hôtel-Dieu par les soins des gardiens de la
paix qu'on s'était hâté de prévenir. Son état est
considéré comme désespéré.

Pendant ce temps on procédait à l'arrestation
de la femme Bourcard qui était dans un état
de surexcitation extraordinaire.

M. le commissaire de police a ouvert une en-
quête pour reconstituer cette scène conjugale
d'une façon complète et établir sur la part de
responsabilité qui revient à chacun des ac-
teurs. Une femme, qui vivait chez les époux
Bourcard, assistait à la lutte, mais épouvantée
à la vue du sang elle a pris la fuite et n'a pu
encore être retrouvée. C'est d'elle que l'on
pourra tirer des indications précieuses sur les
origines de ce drame.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi 5 avril, 95^e jour de l'année. Soleil:
lever, 5 h. 32, coucher, 6 h. 35. Les jours crois-
sent de 4 minutes.

Ephémérides (1677): Louis XIV s'empare de
Cambrai.

M. le préfet du Rhône, officier de la Légion
d'honneur, donne avis que le programme d'ad-
mission au Prytanée militaire (La Flèche) est
déposé à la préfecture du Rhône et à la sous-
préfecture de Villefranche, où l'on pourra en
prendre connaissance sans déplacement.

Les inscriptions seront reçues à la préfec-
ture (1^{re} division, 3^e bureau), à partir du 1^{er}
au 31 mai prochain et l'examen aura lieu le 3
juillet, à 7 heures du matin, au Lycée de
Lyon.

Dans sa dernière séance, le conseil munici-
pal s'est occupé de l'érection d'un monument en
l'honneur des légionnaires et des gardes mo-
biles du Rhône.

M. Javot, au nom de la commission des inté-
rêts publics, a exposé que le programme pour
les concours à ouvrir pour cet objet ne por-
rait que sur l'histoire de la première et de la deuxi-
ème légion.

Il y a eu à Lyon cinq légions, quatre sont
portées à l'ennemi, la cinquième était en forma-
tion au moment de l'armistice. Les gardes
mobiles du Rhône et tous ceux qui ont pris part
à la défense du territoire et que le département
du Rhône a vus partir doivent être compris au
nombre de ceux à la mémoire desquels le mo-
nument doit être élevé.

Le monument sera élevé à l'entrée du Parc,
le ministre de la guerre a bien voulu donner
l'autorisation de le placer sur le terrain qui ap-
partient au génie militaire, au commencement
de la piste des cavaliers.

Le concours devra être terminé le 4 juillet.
Ce jour-là, les prix et les primes seront distri-
bués aux concurrents.

Le programme sera déposé à la mairie, où les
intéressés peuvent en prendre connaissance.

Dans aucun cas, le chiffre de la dépense, soit
80,000 fr., ne pourra être dépassé.

Les conclusions du rapport ont été adoptées
par le Conseil.

Le tirage de la loterie de la Société des Amis
des Arts aura lieu le 12 avril prochain.

Jusqu'à cette date, on peut se procurer des
billets chez le concierge du palais des Beau-
Arts.

Comme les années précédentes, à pareille épo-
que, les travaux du concours sont commencés.
La Société hippique fait établir sur le cours du
Midi des écuries pour 15 à 200 chevaux, et de
nombreuses tribunes destinées aux souscrip-
teurs et au public payant, à l'entrée du con-
cours.

Des prix seront décernés aux plus beaux at-
telages, aux plus remarquables chevaux de selle,
aux plus vifs trotteurs et aux sauteurs les plus
extraordinaires.

De nombreux engagements sont annoncés, et
tout fait espérer un concours encore plus bril-
lant que les années précédentes, ce qui peut
paraître pourtant impossible.

Severac, que l'on accusait d'être l'auteur du
crime de Bibost, a été remis en liberté hier soir,
son innocence ayant été reconnue.

Les faux-monnayeurs qui depuis quelque
temps inondaient notre ville de pièces de cinq
francs formaient une bande très bien orga-
nisée.

Six de ces individus sont en ce moment
entre les mains de leur justice. Leur quar-
tier général était situé dans le quartier de
la Guillotière. Parmi les personnes qui
étaient chargées d'émouvoir la fausse monnaie
se trouve une jeune fille âgée de 16 ans, sœur
de l'un des accusés.

Plusieurs de ceux-ci étaient recherchés de-
puis longtemps pour d'autres méfaits.

Le cadavre d'un inconnu a été retiré hier
matin des eaux du Rhône sur la rive gauche, à
Saint-Fons. Il était dans un état de décomposi-
tion qui témoignait d'un long séjour dans l'eau.
Il résulte des constatations médicales que la

mort doit être attribuée à un suicide ou à un
accident.

Voici le signalement de la victime: âgé de
55 à 60 ans, taille moyenne, cheveux gris, fa-
voris blancs, veste gilet, pantalon en drap
gros, chemise blanche en toile de chanvre,
brodequins en mauvais état. Dans ses poches
on a trouvé une tabatière en corne noire, un
couteau à une lame, un chapelet en coco noir,
un mouchoir de poche à carreaux jaunes et
blancs, sans marque.

Un nombreux rassemblement s'était formé
hier soir, à 11 heures, devant la maison portant
le n° 30 de la rue Voltaire.

Il était occasionné par une dispute des plus
violentes, qui avait éclaté au sujet d'affaires
d'intérêt entre les époux R... et leur beau-frère.
Ce dernier, au paroxysme de la colère, devint
tellement dangereux que ses deux interlocuteurs
ne trouvèrent rien de mieux pour échapper à
ses coups, que de grimper sur les toits d'un
hangar.

Les gardiens de la paix vinrent bientôt mettre
le hôla et les époux R... purent regagner leur
domicile pendant qu'on emmenait au poste leur
belliqueux parent.

Un sieur Jules C..., employé de commerce,
regagnait la nuit dernière son domicile, après
des stations nombreuses chez les mastroquets
du quartier de la Guillotière lorsque soudain, il
trébucha sur le cours de Brosses, et tomba de
si malheureuse façon, que sa tête ayant porté
contre le rebord d'un trottoir, il fut blessé très
grièvement à la tête.

Relevé par des passants, on a dû le conduire
à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Hier matin, à 11 heures, le sieur Jean Cop-
pey, âgé de 64 ans, demeurant rue de la Par-
Dieu, passait à cheval sur le cours Morand,
lorsqu'il fut désarçonné par un brusque mou-
vement de sa monture et projeté violemment
sur la chaussée.

Dans sa chute il a eu l'épaule gauche luxée.
Après avoir reçu des soins à la pharmacie
Vézu, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Un violent incendie a éclaté l'avant dernière
nuit dans la commune de Lestra.

Un corps de bâtiment composé d'une mai-
son d'habitation, fournie, écurie et fenil, ap-
partenant à M. Paquet, propriétaire, a été com-
plètement détruit par les flammes. Le mobilier
même n'a pu être sauvé.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.
Les pertes évaluées à une somme de 10,000
francs environ sont couvertes par une assu-
rance.

Le nommé Barthélemy M., âgé de 29 ans,
teinturier, demeurant rue Bissardon, a été arrêté
hier, sous l'inculpation de vol, dans la nuit du
2 au 3 courant, d'une somme de 50 fr., au pré-
judice de M. Romeo, teinturier, cours d'Her-
bouville, 41.

Le voleur a été écroué à la Permanence.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours,
l'arrestation de deux malfaiteurs qui étaient
porteurs d'un ballot renfermant 35 kilogrammes
de soie.

Cette marchandise d'une valeur importante
n'est pas encore réclamée. Les intéressés
sont prévenus qu'ils peuvent adresser leurs
réclamations au commissariat de police, rue
Cuvier, 13, où le ballot a été déposé.

Des malfaiteurs ont pénétré la nuit dernière,
après avoir fracturé la porte, dans la cave de
M. Tonneier, rue Tronchet, 42, et ont enlevé
près de 40 bouteilles de vin rouge.

Une enquête est ouverte.

Jean-François Roland, passant rue de l'Hôtel-
de-Ville, s'est emparé brèvement de deux pale-
tois que des ouvriers avaient déposés à l'entrée
du palais Saint-Pierre, où ils travaillaient.

Le filou s'éloignait avec son butin, lorsque les
ouvriers, avertis de ce qui venait de se passer,
se sont mis à sa poursuite et l'ont fait arrêter.
Traduit hier aux flagrants délits, Roland a
été condamné à 15 jours de prison.

Une idée d'ivrogne.

Un sieur Pierre Charlier, tisseur, passant la nuit
dernière sur la place de la Comédie, voulut en-
gager un colloque avec la seninelle. Comme
ses avances étaient mal reçues, Charlier, qui était
dans un état d'ébriété complet, se jeta sur le
soldat et essaya de le désarmer.

Les gardiens du poste voisin accoururent au
bruit de la lutte, et, malgré une résistance des
plus vives, conduisirent notre homme en violon.
Il a été condamné hier à 24 heures de pri-
son.

La Société du chemin de fer de l'Est de Lyon
nous informe que le lundi de Pâques, 10 avril
prochain, un train de plaisir avec billets spé-
ciaux à prix réduits partira de la gare de Lyon
(avenue du Château, près les chantiers de la
Buire) à 8 heures 37 du matin, en destination
de Pont-de-Chéry, Crémieu, Morestel, les Aveni-
nières et Saint-Genix-d'Aoste, avec retour à
Lyon à 10 heures 35 du soir.

Prix des places, aller et retour.

De Lyon à Pont-de-Chéry et Crémieu. —
1^{re} classe, 4 fr.; 2^e classe, 3 fr. 10; 3^e classe,
2 fr. 20.

De Lyon à Morestel, les Aveninières et Saint-
Genix-d'Aoste. — 1^{re} classe, 7 fr.; 2^e classe, 5 fr.;
3^e classe, 3 fr. 50.

Les billets spéciaux, en nombre limité, se-
ront à la disposition du public, au bureau de
ville du chemin de fer de l'Est de Lyon, 4, quai
de l'Hôtel, pendant les journées des vendredi
7, samedi 8 et dimanche 9 avril.

Ces billets ne seront valables, pour l'aller
et le retour, que dans la journée du lundi et pour
le train de plaisir.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Par suite de nom-
breuses demandes, l'administration du théâtre des Cé-
lestins donnera aujourd'hui, mercredi, une dernière
représentation de l'amusante comédie de M. Pailleron,
Le Monde où l'on s'ennuie.

Samedi prochain nous aurons probablement la pre-
mière représentation du *Bossu*, grand drame en 10 ta-
bleaux.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Le Guignol illustré

Voici le sommaire du n° 4 du journal de Guignol
illustré, mis en vente ce matin, 5 avril.

Poissons d'avril (illustrations) — Guignol et les
charcutiers (article patois) — Aux gones lyonnais —
Gognandises — Mme Viperin (silhouette) — Les
Usuriers: M. Paradis — Les femmes politiques (petits
vers) — Le sonnet d'Albert — Les sciences de Guignol
(la géométrie) — Théâtre — Potins de théâtre —
Pensées d'un mastroquet, etc.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 4 avril, 10 h. 30 soir.

Température: Le baromètre atteint 775mm. sur le
bassin de la Baltique; mais il reste bas dans l'Ouest,
et on signale de nouvelles pluies sur les côtes de
l'Océan: Porto, 19mm., Brest, 6mm., Iles Seilly,
16mm. Sur nos régions, la pression reste uniforme
vers 760mm.

Depuis hier soir, les nuages arrivent lentement de
l'E.-S.-E., et il y a lieu de croire qu'un tourbillon
secondaire se forme sur la Gascogne, pouvant occa-
sionner quelques orages.

Le temps est d'ailleurs chaud: au Parc, le maxi-
mum d'hier a été de 20°.

La partie basse de l'atmosphère est brumeuse.
Temps probable: Chaud et orageux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 avril.

A la liquidation des rentes françaises a succédé au-
jourd'hui celle des fonds étrangers et des valeurs mo-
bilières de toute catégorie.

Cette opération a tourné, comme il était facile à pré-
voir, à l'avantage des acheteurs. Les besoins de report
étaient très limités; peu d'engagements avaient été
contractés à la corbeille, et quelques uns d'entre eux
avaient pour contre-partie un découvert que la néces-
sité oblige à proroger ses ventes.

D'autre part la concurrence des capitaux disponibles
retenant les conditions du crédit à des taux inférieurs,
les reports de la seconde journée de liquidation devaient
être marqués des mêmes caractères que ceux de la pre-
mière. Ils l'ont été en effet.

La spéculation qui, depuis deux mois, s'est reformée
sur les rentes françaises, et surtout sur le cinq, a
voulu profiter de la modicité que ces circonstances ont
produite dans les reports sur valeurs. Elle a voulu fran-
chir d'un bond le cours de 118 fr.

La force lui a manqué. On a fait 117,85; on reste à
117,85.

Ce résultat démontre que l'entreprise était tout au
moins prématurée. Il ne peut être que sage et prudent
de laisser le cinq s'asseoir entre 117,50 et 117,75.
Conserver son report — il y est parvenu aujourd'hui —
sera déjà une preuve de vigueur.

Les fonds 3 0/0 ont gardé les leurs, l'Amortissable
à 83,75, le 3 0/0 à 83,35.

On a compensé le 5 0/0 Italien à 90 fr., le Turc à
12,70. Ce sont leurs cours de clôture.

Les cours de compensation des différents groupes de
valeurs constatent les bonnes tendances de la plupart
d'entre elles, notamment du Crédit de France.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 4 avril, 11 h. 55 soir.

Le président de la République va profiter
des vacances de Pâques pour aller passer
quelques jours en villégiature. Il se rendra
dans ses propriétés de Mont-sous-Vaudrey
ou peut-être à Chenonceaux chez M. Wil-
son, son gendre.

— Les membres de l'Union républicaine
se proposent d'adresser au ministère, après
les vacances, une interpellation au sujet de
certaines nominations de fonctionnaires.

Madrid, 4 avril.

Les troubles ont recommencé en Catalo-
gne, à l'occasion du traité de commerce avec
la France.

Londres, 4 avril.

M. Gladstone a annoncé à la Chambre des
communes que les négociations continuaient
avec le gouvernement des Etats-Unis, au su-
jet de l'arrestation des six Américains arrêtés
comme suspects.

— Le ministère se propose d'ajourner le
Parlement jusqu'au 17 avril.

CHOSSES & AUTRES

La peau de nos gants

Sait-on bien, dit M. de Parville, dans le *Journal des Débats*, comment l'on prépare la peau de nos gants de couleur ?

On prend les peaux blanches et sèches qui arrivent des ateliers de mégisserie et on les étale dans une pièce où on les arrose d'eau additionnée de jaune d'œuf et... d'urine. Puis des ouvriers piétinent dans cette boue infecte et la foulent des pieds pendant des heures. Après quoi, les peaux sont étalées sur des tables en marbre et avec des brosses, on les enduit de la matière colorante adoptée mêlée d'urine. Pauvres petites mains blanches qui porteront ces gants !

Il est vrai que la couleur ayant pénétré dans la peau... avec le reste, on lave à grande eau et on dessèche à 40 degrés. La peau éprouve un retrait considérable et devient cassante.

On lui rend l'eau qu'elle a perdue en l'enfermant au milieu de sciures de bois humides ; puis on lui donne de nouveau de la souplesse en l'étirant sur le tranchant arrondi de grandes spatules en fer ; finalement, on la repasse au fer chaud.

Je veux bien que la peau ne conserve pas grand-chose du liquide humain qui a pénétré ses pores ; mais je préférerais un autre traitement ; car, enfin, quand on met ses gants, on peut malgré soi se rappeler la série des manipulations auxquelles ils ont été soumis et quel contraste !

D'une part, ce gant chamois et cette main veloutée, si fine ; de l'autre, le contact intime avec une peau qui a été foulée des pieds et immergée à tant de reprises dans un bain sans nom ! On achète des gants, mais on ne tient pas à acheter de la peau imbibée d'urine !

Et puis, en définitive, les ateliers de préparation sont envahis par des odeurs infectes qui n'ont rien de rassurant pour la santé des ouvriers. Ce traitement absurde est nuisible au producteur, s'il ne l'est pas à l'acheteur. Donc, il faut le supprimer.

On pourrait évidemment trouver facilement un autre mordant que l'urine pour faciliter la teinture des peaux. Déjà on a remplacé dans la fabrication de l'orseille l'urine par l'ammoniaque, et l'on s'en trouve bien à plus d'un titre ; il y a même économie, car le prix de revient de l'ammoniaque sous forme d'urine est plus élevée que la solution ammoniacale préparée industriellement, par suite des frais de transport qu'entraîne le grand volume de liquide humain employé.

M. Besançon, dans un rapport adressé au conseil d'hygiène de la Seine, a déjà attiré l'attention sur la nécessité de perfectionner le traitement chimique des peaux destinées à la ganterie ; nous joignons nos vœux aux siens. Plus de gants... au jaune d'œuf !

Le travail des abeilles

A propos des récentes ordonnances administratives rendues à Paris sur les abeilles, on a fait un curieux calcul. On a supputé le nombre des fleurs que ces insectes sont obligés de visiter pour pouvoir produire ensuite une quantité déterminée de miel.

La quantité de sucre que contiennent en général les plantes est nécessairement variable, mais si infime que des abeilles seules peuvent se donner la peine de le recueillir. Pour en fournir une preuve, citons une plante, le trèfle par exemple :

De 125 têtes de trèfle on ne retire jamais plus d'un gramme de sucre ; de sorte que pour obtenir un kilogramme de sucre, il faut 125,000 capitules de trèfle. Or, chaque capitule comptant 60 fleurs, ce sont 7 millions et demi de fleurs qui doivent être mises à contribution pour obtenir un kilogramme de sucre.

SPECTACLES DU 5 AVRIL

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mercredi, à 8 h.
Grand concert.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mercredi, à 7 h. 1/4
Les « Faux Bonshommes. »

Scala-Bonnes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rus de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léons.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures
du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 :
entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

BOURSE DE LYON

Du 4 avril 1882

Rentes	Comptant	Actions
3 0/0.....	83 45	Gaz de Lyon.....
3 0/0 amortissable ..	83 75	Gaz de la Guillaotière.....
4 1/2.....	89 50	Mines de la Loire.....
5 0/0 français.....	117 85	Montrambert.....
Italien.....	90	St-Etienne.....
Turc.....	12 75	Rive-de-Gier.....
Autrichien 4 0/0.....	89 80	Société Lyonnaise.....
Russe 5 0/0.....	37 3/4	Bateaux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0.....	350	Eaux.....
Dette Egypt. unifiée ..	350	Dombes.....
Actions		Obligations
Crédit mob. Espag.....	620	Abattoirs.....
Crédit Lyonnais.....	785	Verreries L. et Rhône.....
Union générale.....	785	Croix-Rouge.....
B. Lyon et Loire.....	91	Ville-de-Lyon.....
B. Hypothéc. France.....	408	Ville-de-Paris 1860.....
Soc. Foncière Lyonn.....	394 50	Ville-de-Paris 1871.....
Banque Ottomane.....	76 25	Lombardes-anciennes.....
Paris-Lyon-Médit.....	618 75	Lombardes-nouvelles.....
Cha. Autrichiens.....	300	Saint-Etienne.....
Lombard-Vénitien.....	532 50	Rhône-et-Loire 4 0/0.....
Saragosse.....	625	Paris-Lyon—Médit 3 1/2.....
Nord-Espagne.....	1866	3 7/8.....
Suez.....	376	

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	"	à 18 mois.
3 0/0	"	à 1 an.
2 1/2 0/0	"	à 6 mois.
2 0/0	"	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur gerant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

Etude de M. A. Berthet, huissier à Lyon, 8, rue de la Barre.

VENTE JUDICIAIRE

Vendredi soir avril à midi, rue des Tables-Claudiennes, 10, il sera vendu, 2 métiers à tisser avec tous leurs accessoires, cannetière, com-modes, chaises, fourneau, etc.

Etude de M. POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

PLUS DE 8.000 SUCCÈS

EPILEPSIE

Maladies nerveuses, guéries par le Dr. KULLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe). — A cause de 9^{es} succès Méd^{es} d'or de la Soc. scientifique à Paris.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Bailleau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société générale Française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS

Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris

LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL
Le Moniteur

DES

Valeurs à Lots

(Paraissant tous les Dimanches avec une Causerie financière du baron Louis).
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères.

Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte).

IL DONNE Une Revue générale de toutes les Vale. La cote officielle de la Bourse Des Arétrages avantageux, le prix des Coupons. Des Documents inédits.

Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ordres de Bourse.
Dépôts de titres et Dépôts d'argent.
Paiement de tous Coupons.
Souscriptions à toutes Emissions.
Comptes de Chèques.
Renseignements financiers.
Service Télégraphique spécial.



SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 13, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Études approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Revues des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Essai gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 40 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts.
S'adresser à M. Fontaine, tapissier 3, rue du Plat.

FR.

PAR

AN

1

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR.

PAR

AN

1